

Comment lutter contre la traite ?

Qu'est-ce que la traite ?



ASSOCIATION VALAISANNE DE SOUTIEN
AUX VICTIMES ET TÉMOINS
DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Comment soutenir les victimes ?

Une réalité en Valais, vraiment ?



Une réalité cachée

En Valais, comme dans le reste de la Suisse, la traite des êtres humains reste un délit méconnu, mal identifié et sous-estimé. La traite constitue une violation grave des droits humains.

En raison de sa nature cachée, cette réalité est difficile à quantifier précisément. Les statistiques suisses, qui recensent 300 à 400 victimes par an, ne donnent qu'une vision partielle de la situation.

Pour protéger les droits des personnes affectées et lutter efficacement contre la traite et l'exploitation, il est crucial de donner plus de visibilité à ce phénomène et de venir en aide aux victimes.

Qui sommes-nous ?

Pour lutter contre la traite des êtres humains, le canton du Valais a mis en place un processus de coordination entre ses services et l'association AVIT, créée fin 2023 sur mandat des autorités.

La mission de l'AVIT consiste à soutenir et accompagner les victimes, en leur offrant une aide concrète, adaptée et basée sur leurs droits.

NOS ACTIONS

- **Détection :** l'AVIT s'efforce d'identifier les victimes, en offrant un lieu d'accueil et d'écoute, une ligne téléphonique anonyme, ainsi qu'en recevant des signalements de la part des acteurs sociaux cantonaux.
- **Assistance et protection :** l'AVIT coordonne les mesures d'assistance et de protection pour garantir les droits des personnes affectées, comme un hébergement, une assistance juridique, un soutien psychologique ou médical.
- **Sensibilisation & formation :** l'AVIT forme les professionnels concernés afin de faciliter la détection et organise des campagnes de sensibilisation à destination du grand public.

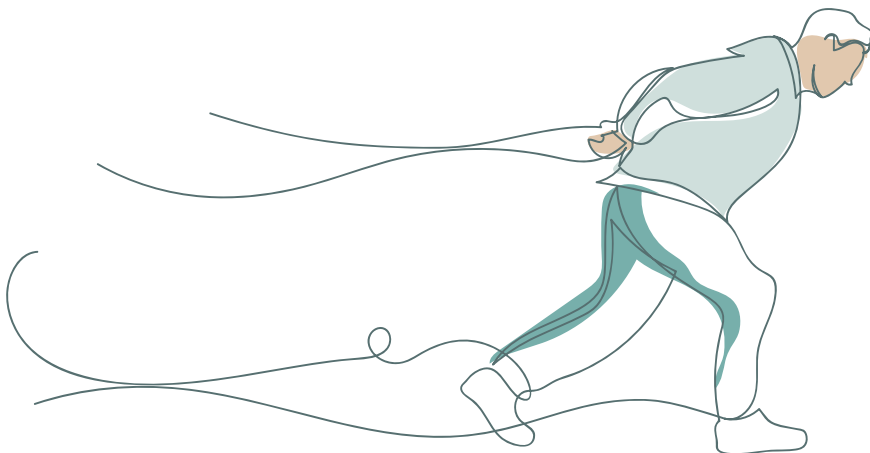
L'AVIT collabore étroitement avec les autorités nationales et cantonales, les institutions publiques, les centres LAVI, les ONG ou encore les expertes et experts du domaine de la migration afin de proposer des solutions coordonnées et efficaces.

L'AVIT apporte son expertise afin que les politiques publiques soient adaptées et le cadre législatif renforcé.

Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

La traite des êtres humains est punie par l'article 182 du code pénal. Conformément à la Convention du Conseil de l'Europe — **entrée en vigueur en Suisse en 2013** — ce crime se caractérise par trois éléments clés :

- **Une action :** le recrutement, le transport, l'hébergement, le transfert ou l'accueil de personnes en vue de leur exploitation.
- **Un moyen illicite :** le recours à la force, aux menaces, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres formes d'abus d'autorité ou de vulnérabilité.
- **Un but :** les auteurs tirent profit de la prostitution forcée ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, d'exploitation de la force de travail, de la servitude ou encore du prélèvement d'organes.



Repérer les indices de traite ?

Lorsqu'une personne est contrainte d'agir contre sa volonté, sous l'influence d'un contrôle psychologique ou physique (violence / menaces), cela peut être visible. Voici quelques indices de traite parmi les plus courants :

INDICATEURS PHYSIQUES

- Blessures inexpliquées ou signes de violence physique
- État de santé dégradé, maladies non traitées ou fatigue extrême

INDICATEURS PSYCHOLOGIQUES ET COMPORTEMENTAUX

- Peur excessive ou méfiance envers les autorités et les personnes extérieures
 - Comportement contrôlé ou surveillé par une autre personne, avec difficulté à communiquer librement
 - Anxiété, dépression, confusion ou dissociation
-



INDICATEURS SOCIAUX ET SITUATIONNELS

- Absence de documents d'identité ou documents détenus par une autre personne
- Logement insalubre, surpeuplé ou inadapté à une vie digne
- Heures de travail excessives avec une rémunération très faible ou sans rémunération

Cette liste n'est pas exhaustive mais présente les indicateurs les plus fréquents. Si vous avez des doutes concernant une personne que vous rencontrez, invitez-la à s'adresser à l'association AVIT ou contactez-la vous-même.

Secteurs les plus touchés ?

Les trafiquants ciblent particulièrement les secteurs à fort besoin de main-d'œuvre peu qualifiée, où le travail est souvent informel, peu contrôlé et réglementé.

L'exploitation sexuelle peut intervenir n'importe où : dans des clubs, des salons, dans la rue, des appartements de location ou des logements privés.

L'exploitation par le travail concerne le plus souvent les services domestiques, les soins esthétiques, la restauration, l'hôtellerie, la construction ou l'agriculture. D'autres formes d'exploitation ont été identifiées dans la mendicité forcée ou la criminalité forcée (cambriolage, deal de rue).

La majorité des personnes détectées sont des femmes (75%), cependant la tendance des dernières années se confirme : la proportion d'hommes progresse, particulièrement en raison du travail de sensibilisation et des contrôles dans des secteurs d'activité à prédominance masculine.

Ce que je peux faire...

- M'informer sur le sujet et les différentes réalités qu'il recouvre.
- Sensibiliser mes collègues et/ou mon entourage à ce phénomène, par exemple en organisant une séance d'information avec l'aide de l'association AVIT.

Que faire si je pense qu'une personne est victime de traite ou d'exploitation ?

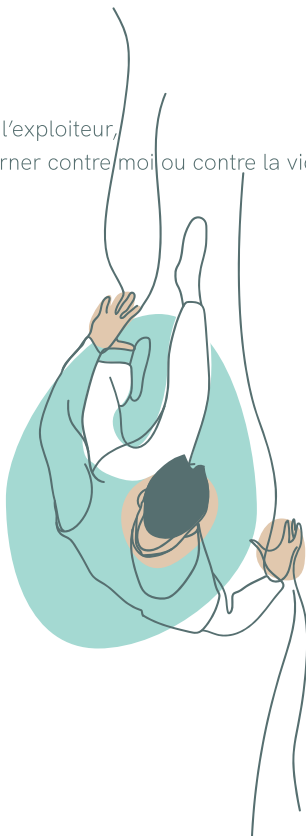
- En Valais, contacter l'association AVIT
ou une organisation spécialisée dans d'autres cantons.
Informations et contacts sur www.plateforme-traite.ch

Si la victime est mineure, vous pouvez signaler le cas aux autorités cantonales de protection de l'enfant (APEA).

**Dans toutes les situations,
en cas de danger contactez la police au 117**

Ce que je ne dois pas faire...

- Ignorer la situation.
- Intervenir soi-même.
- M'adresser directement à l'exploiteur,
qui pourrait alors se retourner contre moi ou contre la victime.



Contacts

Association AVIT

Avenue des Mayennets 12
1950 Sion

027 565 05 53

077 269 82 08

contact@avit-vs.ch

Notre permanence vous accueille en toute confidentialité les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30.

plus d'infos sur
AVIT-VS.CH



NUMÉROS D'URGENCE

Police	117
--------	-----

Urgences médicales	144
--------------------	-----

Centre LAVI	027 607 31 00
-------------	---------------

La Main Tendue	143
----------------	-----



ASSOCIATION VALAISANNE DE SOUTIEN
AUX VICTIMES ET TÉMOINS
DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Cette brochure reprend des contenus de diverses sources parmi lesquelles figurent notamment des informations provenant de publications de la Plateforme Traite, de Fedpol (Office fédéral de la police), du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations), de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme), de l'OIT (Organisation internationale du travail), de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), du GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe) ou encore du TIP (Trafficking in Persons Report).

AVEC LE SOUTIEN DE



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

POLICE FEDERALE
fedpol